Envoyé en préfecture le 20/06/2024
Reçu en préfecture le 20/06/2024
Publié le
ID : 092-269200432-20240620-2024_37-DE

Dans le cadre de la convention de partenariat n°2015-56 et suite au plan d'action n°10 pour l'année 2023 mis en place avec le partenaire, il est convenu le plan d'action n°11 qui suit :

Convention de partenariat CP 2015-56 Annexe 11

Pour l'année 2024, les partenaires conviennent de mettre en place le plan d'actions suivant :

1 – Engagement du partenaire local

Le Partenaire local s'engage à :

- Communiquer auprès des retraités sur les actions mises en place en utilisant les supports de communication du PRIF délivrés en format dématérialisé sur le site du Prif (http://prif.fr/ingenierie/), afin de constituer, pour chaque atelier mis en place, et ce pour favoriser les interactions et le lien social :
  - un groupe d'un minimum de 10 personnes et d'un maximum de 15 personnes pour le présentiel ;
  - un groupe d'un minimum de 6 personnes et d'un maximum de 8 personnes pour le distanciel ;
  - réaliser une liste d'attente dans le cas où davantage de personnes souhaiteraient participer, afin, soit d'ouvrir un autre atelier, soit de les orienter vers des ateliers en proximité ou vers le site du Prif https://prif.fr/ et https://www.pourbienvieillir.fr/
  - Réserver un accueil à l'ensemble des retraités franciliens intéressés : les habitants de la commune et ceux des communes de proximité,

- Mettre à disposition un contact interne à la structure (téléphone et mail) qui sera publié sur les programmations communiquées sur https://prif.fr/ et https://www.pourbienvieillir.fr/ afin que les retraités puissent s'inscrire aux ateliers proposés.
- Alerter le Prif et l'opérateur en cas de difficulté de mobilisation en amont des séances ;
- Assurer l'organisation matérielle des séances en mettant à disposition une salle pouvant accueillir tous les participants et disposant du matériel nécessaire au bon fonctionnement des séances
- Transmettre à l'opérateur les ressources disponibles et utiles pour les séniors sur le territoire (clubs, accès aux droits, informations générales, etc…)
- Ne pas utiliser ou diffuser les méthodes ou les supports pédagogiques utilisés lors des ateliers.

L'intégralité des contenus des ateliers a été réfléchi et adapté en format distanciel (visioconférence ou téléphone). Le partenaire local s'engage à transformer le format de l'atelier si nécessaire (grève, crise sanitaire …)

2 -Ateliers et périodes de mise en œuvre

- 1 atelier « Bien dans son assiette » réalisé par le partenaire opérateur Bélénos, conventionné avec le PRIF, courant 2024.

Envoyé en préfecture le 20/06/2024
Reçu en préfecture le 20/06/2024
Publié le
ID : 092-269200432-20240620-2024_37-DE

Il est important de communiquer auprès des retraités sur les actions mises en place afin de réunir un nombre minimal de personnes pour chaque atelier mis en place : 10 personnes en présentiel et 6 personnes en visio. Si le nombre minimal de personnes n'est pas réuni, le PRIF se réserve le droit de reporter ou d'annuler le plan d'action.

Le Prif déploie une conférence "santé" : le Parcours 60+ Île-de-France, les rendez-vous du bien vieillir. En 2024, ce format de conférence se déploiera 2 fois par mois en distanciel pour l'ensemble de l'Île-de-France.
L'objectif de cette nouvelle offre est de présenter l'ensemble de l'offre du Parcours Prévention du Prif et d'orienter les participants vers les inscriptions sur le territoire en présentiel et distanciel. Il s'agit également d'un outil à destination des partenaires locaux, dans le but de promouvoir la mobilisation et la programmation d'ateliers sur les territoires.

3 – Informations financières

Le Prif, avec ses financements et ceux des Conférences des financeurs, a pour objectif de limiter au maximum le reste à charge qui était auparavant dévolu aux partenaires locaux.

Le coût de ateliers est intégralement pris en charge

Pour le CCAS
Fait à Malakoff le……

Maire, présidente du CCAS

Jacqueline BELHOMME

Pour le PRIF
Fait à Gentilly, le……

L'Administratrice

Elsa PARLANGE
P/0 France MARCHAND
Coordinatrice de l'offre du PRIF

Fait en 2 exemplaires

@Prif2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024
Reçu en préfecture le 20/06/2024
Publié le
ID : 092-269200432-20240620-2024_37-DE